

Les parents brestois savent-ils que leurs enfants ne pourront plus les fréquenter s'ils se convertissent à l'islam ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 24 janvier 2013



Complément à l'[affaire](#) de l'imam de Brest

Sur le plan du rituel islamique, une grave question : fait-on rentrer ces enfants dans les mosquées le pied droit en premier, comme il convient de le faire ?

Un premier pas... Rien de tel pour la mise en condition, le début de l'endoctrinement ; et hop, en route pour la conversion, les enfants.

Et leur remet-on au moins, à la sortie, des dépliants de propagande ? (Si tel est le cas, parents, j'aimerais les lire...)

Au passage, les parents d'élèves devraient prendre garde à ceci : un musulman doit rejeter sa famille si elle ne se convertit pas à l'islam. Kif-kif pour le rejet des amis non-

convertis.

Sur des sites internet islamiques, de jeunes converti(e)s qui ont découvert après-coup cette obligation, en semblent fort malheureux et posent des questions qui restent sans réponse claire. Que du sirupeux, jamais rien de franc.

La réponse est ci-dessous:

Sourate 9 :

9.23. ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes.

9.24. Dis : "Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers"

Note du traducteur Hamidullah : « Son ordre » : l'accomplissement de sa menace.

Pour ce qui est des « injustes » et des « pervers » mentionnés dans ces versets, les parents d'élèves devraient s'inquiéter du sort que leur réserve le Coran, de bout en bout, dans ce monde et dans l'autre.

Philippe Jallade